

*Dépôt de projets de loi*

Par ailleurs, le ministre laisse entendre que les représentants des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que les membres du comité pourraient se réunir. Une telle démarche n'est que la suite de l'obstruction systématique qu'a faite le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pendant six mois d'affilée, de janvier à juin; en effet, lorsque nous étions en train d'étudier le rapport à la demande du Parlement, ce ministère a refusé, malgré l'intervention du président du comité, de nous remettre le manuel des règlements dont il s'est servi pour rejeter de plus en plus ces dernières années les demandes des membres d'une famille et des parents aidés. En fait, le gouvernement lui-même a dit au public que ce manuel est disponible sur demande, à la page 28 de son rapport intitulé *Cap sur l'égalité*, publié le printemps dernier. C'est faux. Le comité n'a pas pu mettre la main sur ce manuel pendant les six mois qu'a duré l'étude. La promesse de consultation ne convainc aucun de ceux d'entre nous qui sont avertis.

Au sujet des postes à l'étranger, il est absolument évident que la réponse du ministre à la recommandation 48 ne concorde pas avec les faits. Les ressources ne sont pas distribuées en fonction du nombre de demandes acceptées ou refusées. Le refus opposé par les bureaucrates à la révision des positions qu'ils adoptent depuis plusieurs générations est à l'heure actuelle le principal obstacle à la réunification des familles.

● (1520)

Enfin, c'est un fait qu'on a affecté plus de personnel aux entrepreneurs, comme mon collègue l'a signalé et comme il l'a rapporté il y a des mois au comité, pour le bénéfice du ministre et de son prédécesseur. Malgré tout ce que le ministre raconte sur le respect des priorités établies par la loi, le personnel affecté à la réunification des familles a été muté. On sait que les demandes soumises par les entrepreneurs sont beaucoup plus longues à traiter que les demandes des familles. Il peut toujours trouver des cas d'exception qui ont pris le même temps à traiter, mais il sait qu'il déforme la réalité en coupant ainsi les cheveux en quatre. En fait, étant par définition des gens d'affaires qui disposent de centaines de milliers de dollars, les entrepreneurs ont l'habitude de payer pour les services qu'ils obtiennent, comme des visas par exemple, tandis que les familles, pauvres pour la plupart, ne peuvent pas en faire autant. Le ministre a caché le fait que...

**M. le Président:** Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

[Français]

### L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU 4<sup>E</sup> RAPPORT

**M. Nic Leblanc (Longueuil):** Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport de l'Association internationale des parlementaires de langue française, dans les deux langues officielles.

\* \* \*

### PÉTITIONS

ON S'OPPOSE À LA DÉCISION DE FERMER LA SUCCURSALE  
POSTALE DE NORWOOD GROVE

**M. Léo Duguay (Saint-Boniface):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente à la Chambre une pétition représentative d'environ 5,000 résidents de ma circonscription s'opposant à la décision de Postes Canada de fermer la succursale de Norwood Grove.

[Traduction]

Mes électeurs craignent que les initiatives de la Société canadienne des postes abaissent sensiblement la qualité et l'efficacité du service postal dans la région de Norwood.

LA FERMETURE DES ATELIERS DU CN À MONCTON ET LEUR  
VENTE À CGE

**M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 120 citoyens du Nouveau-Brunswick qui s'inquiètent de la fermeture des ateliers du CN à Moncton et de leur vente à General Electric.

Ils demandent à la Chambre de différer la décision de fermer les ateliers tant que les travailleurs n'auront pas eu la possibilité de comparaître devant notre comité permanent des transports.

\* \* \*

### LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Neil Young (Beaches)** demande à présenter le projet de loi C-224 visant à protéger et à améliorer la qualité de l'eau potable au Canada.

**M. le Président:** Le député est-il autorisé à présenter son projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Young:** Monsieur le Président, ce projet de loi permettra à la population de participer à l'élaboration de règlements établissant des niveaux maximums permis pour les contaminants et autres substances présentes dans l'eau potable. Ces règlements s'appliqueront aux réseaux publics et privés de distribution d'eau.